

**RAPPORT****CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA  
22 PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A L'ENFANTAISIE - AUBONNE**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le lundi 20 février 2023 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Sandra Linder, Municipale, Aubonne  
Marinette Donadeo, Municipale, Saubraz  
Andreas Meyer, Syndic, Féchy

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Valérie Induni, présidente du CODIR, accompagnée de M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC et M. Manuel Canosa, adjoint de direction Enfance. Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

**1 PRÉAMBULE**

Structure privée, l'Enfantaisie souhaite offrir 66 places d'accueil à Aubonne dès janvier 2024. Suite aux conseils de la FAJE et afin d'être reconnue par l'AJEMA pour prétendre aux subventions idoines, la forme juridique retenue par l'exploitant est la société à responsabilité limitée (Sàrl) à but non lucratif. La commune d'Aubonne, sous réserve de l'acceptation du Conseil Communal, souhaite acquérir 49% des parts avec un siège au comité. Un partenariat avec le réseau AJEMA permet à ce dernier de bénéficier de 22 places d'accueil préscolaire dès l'ouverture de la structure.

**2 DISCUSSION**

L'AJEMA, approchée en peu de temps d'un nouveau partenariat public-privé, veut saisir l'opportunité d'accroître l'offre préscolaire tout en permettant au réseau de diminuer rapidement la liste d'attente. Les avantages sont les suivants :

- 22 places fixes à l'année
- Assurance d'une accessibilité financière pour les parents
- Droit de regard financier sur les comptes de la structure, tant sur la partie privée que publique
- Voie consultative au sein du comité
- Concrétisation rapide d'une offre supplémentaire

La commission est convaincue de l'opportunité de cette offre pour les raisons suivantes :

- Disponibilité rapide
- Nouvelle offre localisée à l'ouest du réseau AJEMA
- Structure sise dans une zone à très grande densité d'emplois (près d'un millier d'emplois)
- Economie foncière pour la commune
- Partenariat public-privé, solution d'avenir déjà en cours au sein du réseau AJEMA (pop e poppa sur le site Romande Energie à Morges, Fondation Silo Echichens)

### 3 ASPECTS FINANCIERS

Selon l'estimation prévue, le budget 2024 sera augmenté d'un déficit à couvrir de CHF 75'369.- déduction faite des recettes parentales, de la subvention FAJE et de l'aide au démarrage cantonal.

La durée de la convention n'est pas déterminée à ce stade. Elle sera au maximum de cinq ans comme pour la majorité des structures de l'AJEMA.

### 4 CONCLUSIONS

La commission estime que ce préavis est une opportunité de développement des crèches dans un secteur de notre région où l'offre est moins fournie. Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide:

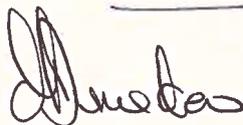
- 1) D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- 2) D'accepter d'ajouter au budget 2024 les montants du déficit à couvrir à la participation des communes (4525.00.73100) et à la subvention par le réseau du déficit des structures (3525.01.73100).

Au nom de la commission :

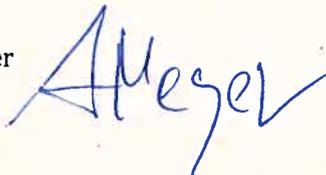
Sandra Linder, rapporteur



Marinette Donadeo



Andreas Meyer



Aubonne, le 27 février 2023

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mars 2023.